



Le jeudi 16 octobre 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 10 octobre 2025 - Nombre de membres en exercice : 32

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Juliette de BAROLET, MM Eric DESREUMAUX, Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoints au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX M. Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSSENS,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Anne-Catherine DERVILLE (à M. le Maire), Mme Danièle DELBECQUE (à M. Eric DESREUMAUX), Mme Dorothee GENASI (à M. Xavier BASSELET)

Absents : MM. Bernard JEAN-BAPTISTE, Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N°25-3-2

Administration Générale

Tarifs

Gratuité des salles au bénéfice des listes en présence
dans le cadre des élections municipales de 2026

Rapport de M. Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2144-3 prévoyant les conditions suivant lesquelles des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande.

Considérant les pratiques bonduoises conduisant traditionnellement à faciliter l'organisation des réunions au bénéfice des listes de candidats aux élections municipales.

Considérant la nécessité, dans un souci de transparence, d'équité de traitement et de sécurité juridique, de préciser par délibération du conseil municipal les modalités de mise à disposition des salles municipales aux listes de candidats aux élections municipales de 2026.

Les salles mises à disposition sont réservées selon un ordre de priorité et conditions fixées ci-dessous :

Pour les réunions de travail

- 1- La salle des Lazaristes
- 2- La salle polyvalente du Centre André Vandale
- 3- Le restaurant des Obeaux

L'une de ces salles est mise à disposition deux fois par mois pour chaque liste selon une planification mensuelle à prévoir au moins 8 jours avant le début du mois concerné.

Pour les réunions publiques

- 1- La Grange de la Ferme de l'Hôtel
- 2- La salle polyvalente du Centre André Vandaele

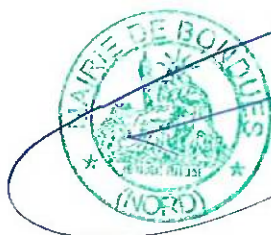
L'une de ces salles est mise à disposition une fois par mois pour chaque liste selon une planification mensuelle à prévoir au moins 8 jours avant le début du mois concerné.

Il vous est proposé d'adopter le principe de la gratuité des locations de salles au bénéfice des listes de candidats aux élections municipales de 2026.

Travaux préparatoires
Commission 2,3,4,5 du 30 septembre
2025

Vote à l'unanimité

Le Conseil
adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance